

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 2023-078

Modification statutaire SDeau50.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50).
ACTE que les statuts modifiés entreront en vigueur dès leur approbation par les préfetures de la Manche et de l'Orne.

Délibération n° 2023-079

Dérogation à la règle du repos dominical des commerces du secteur automobile pour l'année 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser 5 ouvertures dominicales dérogatoires pour l'année 2024 pour les commerces d'activité automobile :

- Dimanche 14 janvier 2024,
- Dimanche 17 mars 2024,
- Dimanche 16 juin 2024,
- Dimanche 15 septembre 2024,
- Dimanche 13 octobre 2024.

AUTORISE M. Le Maire à prendre l'arrêté municipal fixant à 5 le nombre d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 pour les concessions automobiles suivant le calendrier ci-dessus.

MOYENS GÉNÉRAUX ET FINANCES

Délibération n° 2023-080

Communication du rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour les exercices de 2016 à 2021.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE acte au Maire de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la Communauté de communes Granville Terre et Mer pour les exercices de 2016 à 2021.

Délibération n°2023-081

Jury d'Assises – liste préparatoire 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après tirage au sort sur la liste électorale, sont désignées les personnes suivantes :

- Madame Laurence TOUCHAIS née GUILBERT
- Monsieur Yves LEREDDE
- Madame Nadine FLEURIEL née BARON
- Madame Sabrina DUBOIS
- Monsieur Axel MILLET
- Monsieur Jacques LENOIR

Délibération n° 2023-082

Renouvellement du contrat de la carte achat au sein de la collectivité.

Entendu l'exposé de Madame JORE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la carte achat qui prendra effet le 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents contractuels entre la Commune et la Caisse d'Epargne Normandie.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2023-083

Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la création du poste proposé.

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois permanents.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal de la commune, chapitre 12.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n° 2023-084

Aménagement d'une aire de stationnement rue du Caporal Maupas - Lancement d'un marché public de travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur DEMELUN,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de lancer une procédure de marché public de travaux pour l'aménagement d'une aire de stationnement rue du Caporal Maupas.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la mise en concurrence et au lancement du marché public de travaux pour l'aménagement d'une aire de stationnement rue du Caporal Maupas.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention.

Délibération n° 2023-085
Projet d'achat d'un terrain.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition de la nouvelle parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée AL-42 et dont le bornage laisse apparaître une superficie d'environ 210 m, au prix de 4 200€ net vendeur, il est précisé que le numéro cadastral de cette nouvelle parcelle sera connu dès le retour du procès-verbal de bornage établi par le géomètre.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition.

Il est indiqué que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21.

Délibération n° 2023-086

Demande par l'OGEC de garantie communale pour un emprunt auprès du Crédit Mutuel visant à financer des travaux de construction d'un bâtiment scolaire.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 50 000€ souscrit par l'OGEC auprès du Crédit Mutuel.

ACCORDE la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt soit 15 ans et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

S'ENGAGE en cas d'impayé à se substituer à l'emprunteur pour le paiement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de caution correspondant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel LÉCUREUIL



